

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

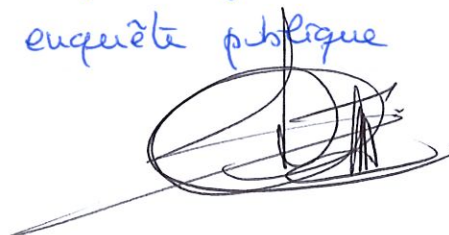
MODIFICATION N°1

REGLEMENT GRAPHIQUE
(EXTRAITS PORTANT SUR LES MODIFICATIONS)

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communautaire de la
Communauté de Communes des
Sources du Lac d'Annecy du

APPROUVE LE

Projet notifié avant ouverture
enquête publique



approuvant le projet de modification n°1
du PLUi de la Communauté de Communes
des Sources du Lac d'Annecy
Mr le Président,
Michel COUTIN.

**PIECE N°4.2
DU DOSSIER DE MODIFICATION
DU PLUi**

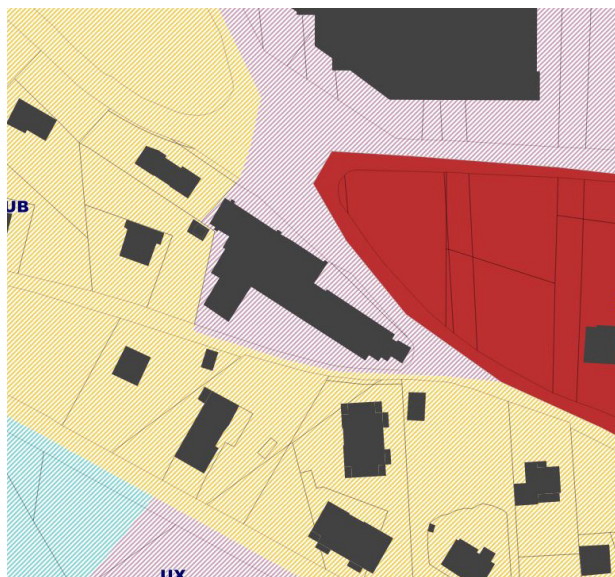


Cittànova

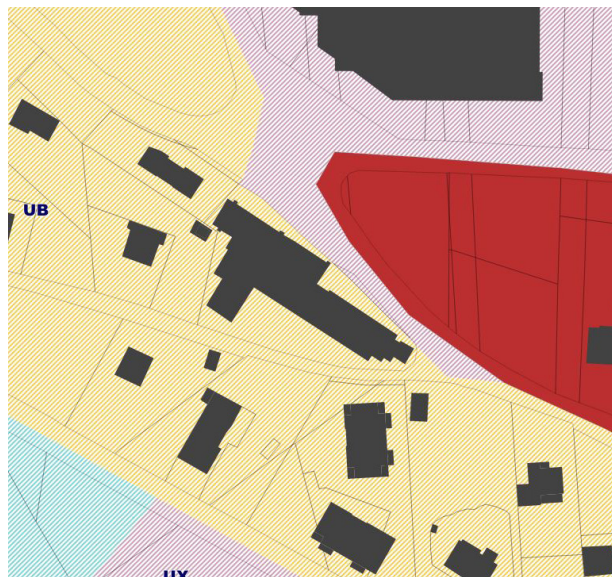
MOTIF N°1

Reclassement en zone UB d'une zone UX, dans le secteur « Le Letraz - Rue de l'Annonciation » (commune de Faverges-Seythenex)

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



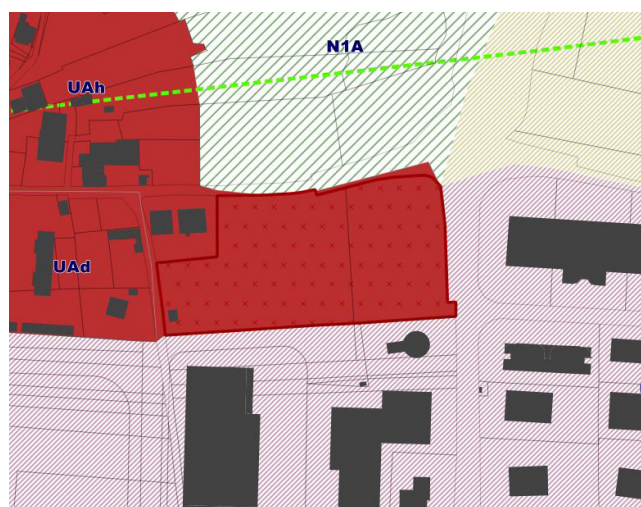
MOTIF N°2

Reclassement en zone UAh d'une zone UX, dans le secteur « Fin de Nave » (commune de Faverges-Seythenex), accompagné de la création d'une OAP

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION

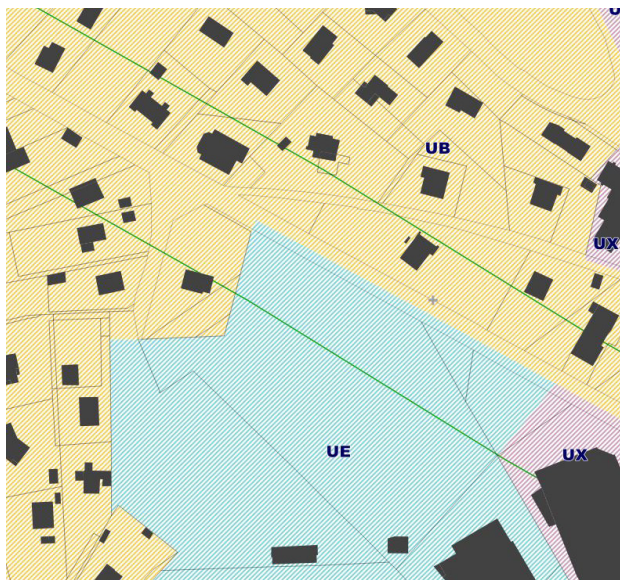


Pour rappel, ce secteur est concerné par un secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme) ; afin de le lever, une délibération du Conseil Communautaire devra être prise.

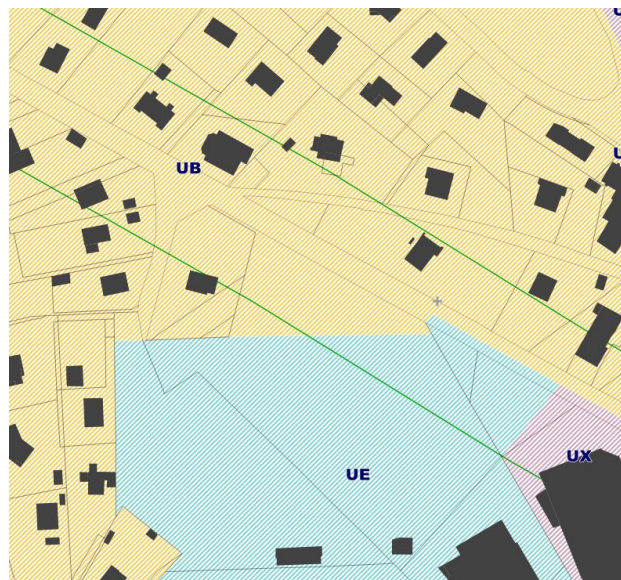
MOTIF N°3

Reclassement en zone UB d'un parking de camping-car actuellement en zone UE, dans le secteur « Le Cornelier / Vers le Pont d'Englannaz » (commune de Faverges-Seythenex)

AVANT LA MODIFICATION



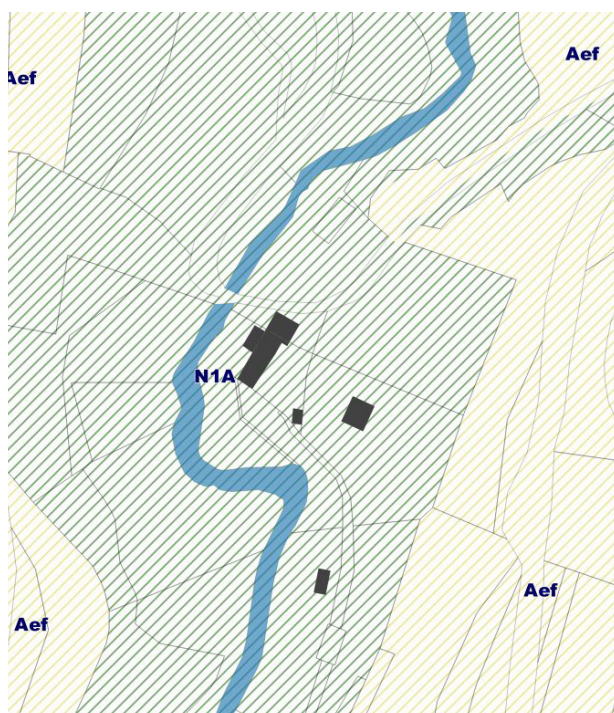
APRÈS LA MODIFICATION



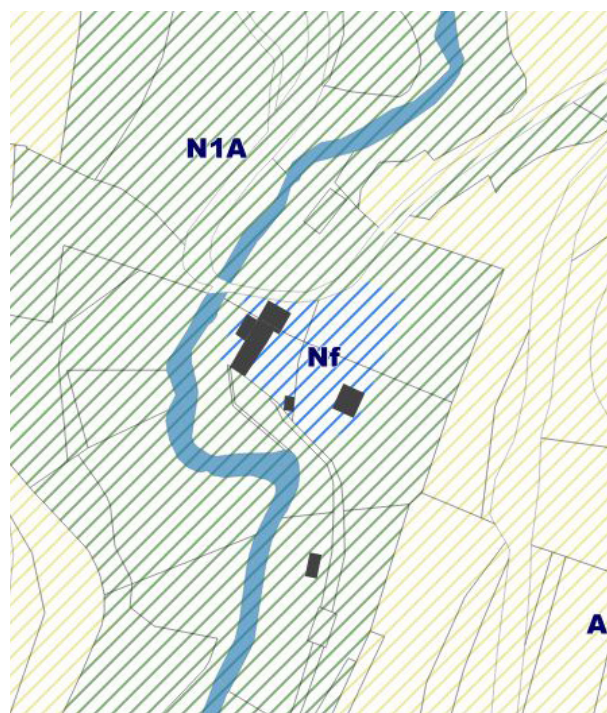
MOTIF N°4

Création d'un secteur Nf au niveau de l'ancienne scierie actuellement classée en N1A, dans le secteur de Seythenex (commune de Faverges-Seythenex)

AVANT LA MODIFICATION



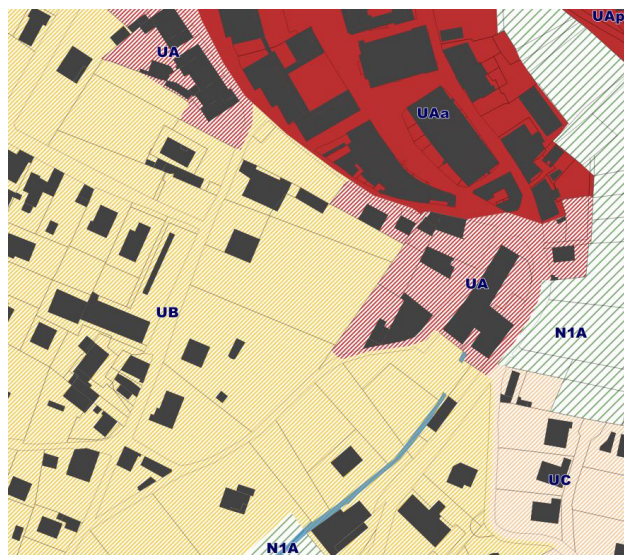
APRÈS LA MODIFICATION



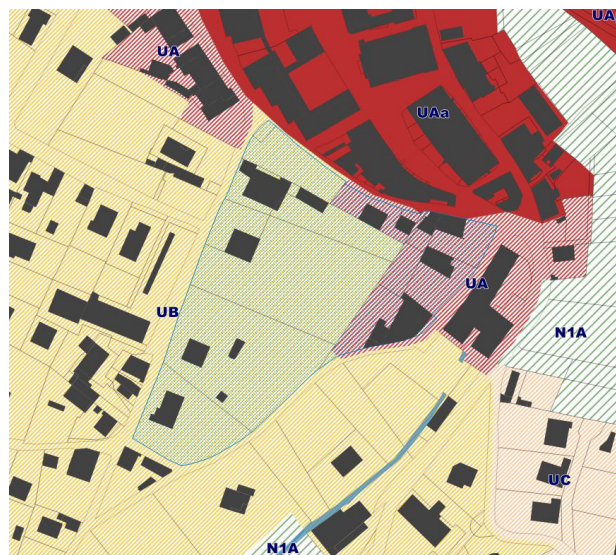
MOTIF N°5

Création d'un secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme), dans un secteur du centre-ville de Faverges-Seythenex

AVANT LA MODIFICATION



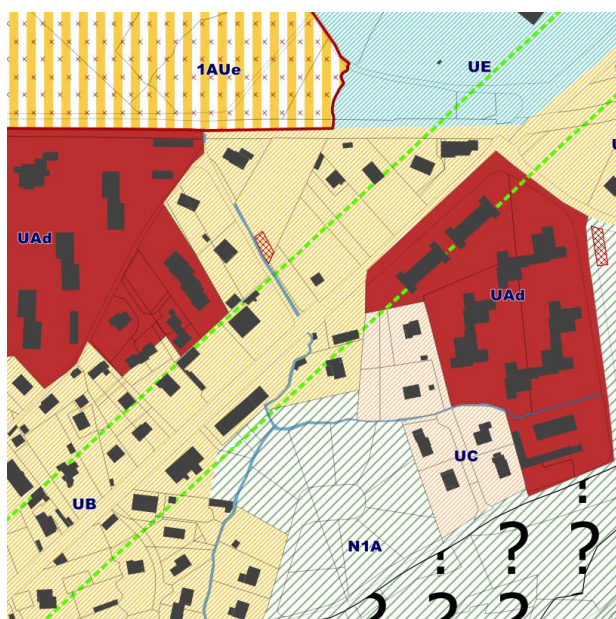
APRÈS LA MODIFICATION



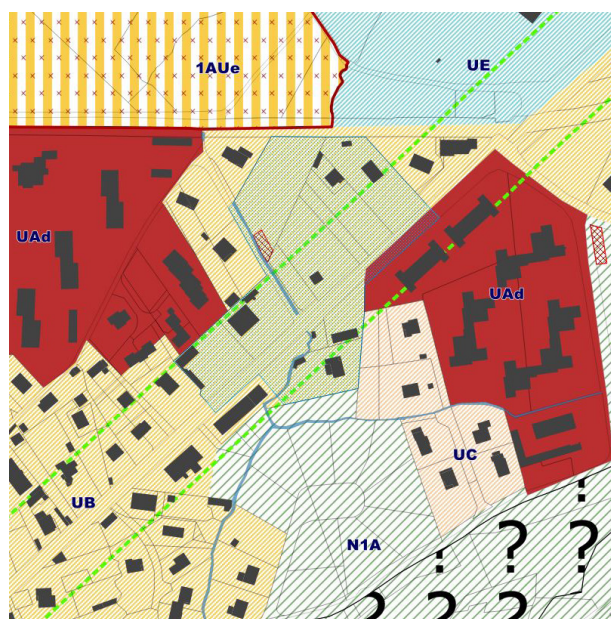
MOTIF N°6

Création d'un secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme), au niveau de l'entrée de ville nord-est, dans la commune de Faverges-Seythenex

AVANT LA MODIFICATION



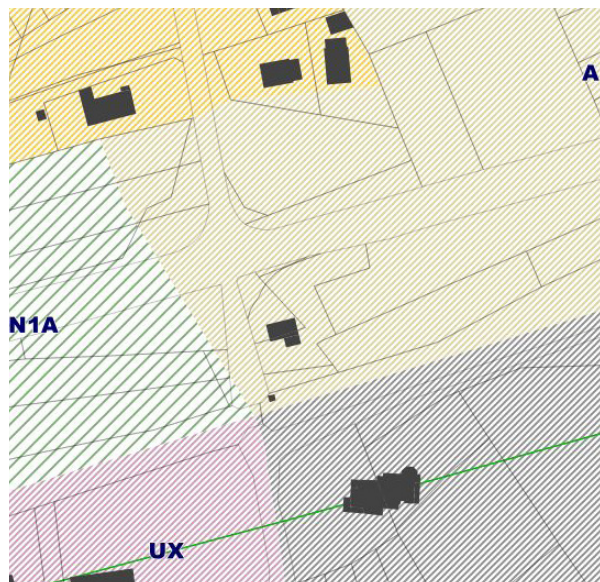
APRÈS LA MODIFICATION



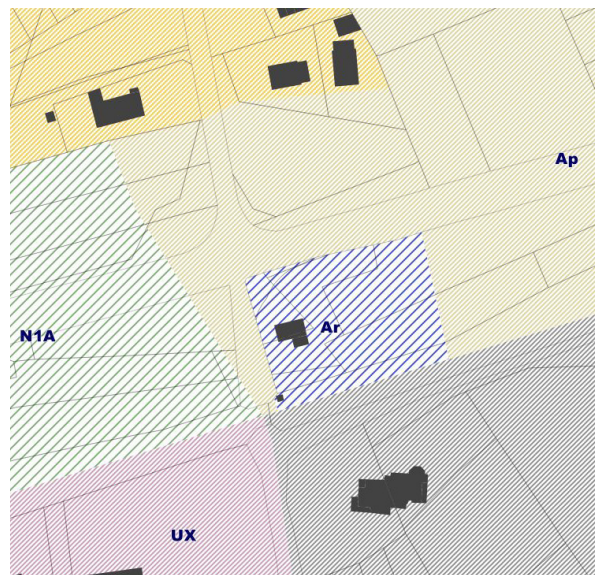
MOTIF N°8

Création d'un secteur Ar à proximité du rond-point de Thermesay (commune de Val de Chaise) et actuellement classée en zone Ap

AVANT LA MODIFICATION



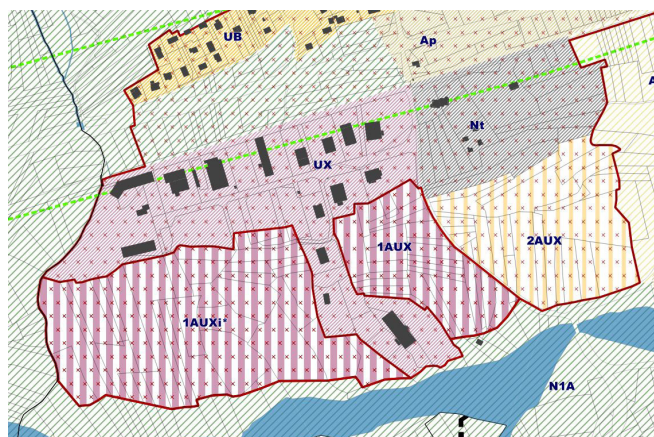
APRÈS LA MODIFICATION



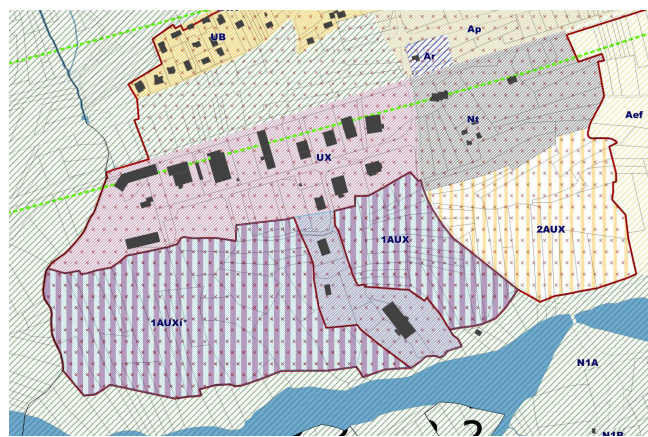
MOTIF N°9

Création d'un secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme), sur la partie sud de la zone d'activités de Thermesay (commune de Val de Chaise)

AVANT LA MODIFICATION



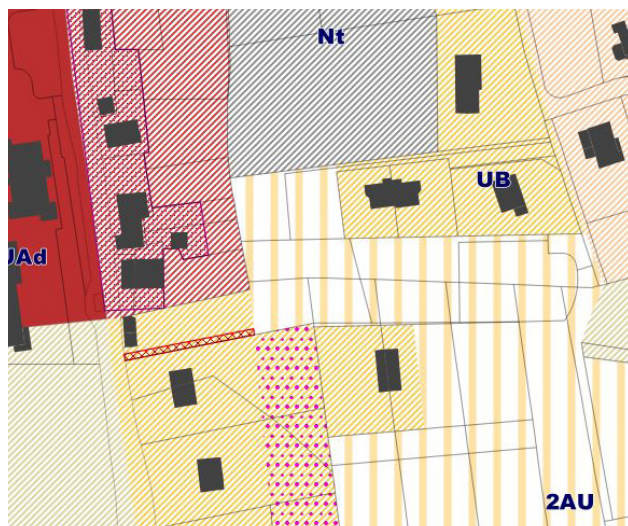
APRÈS LA MODIFICATION



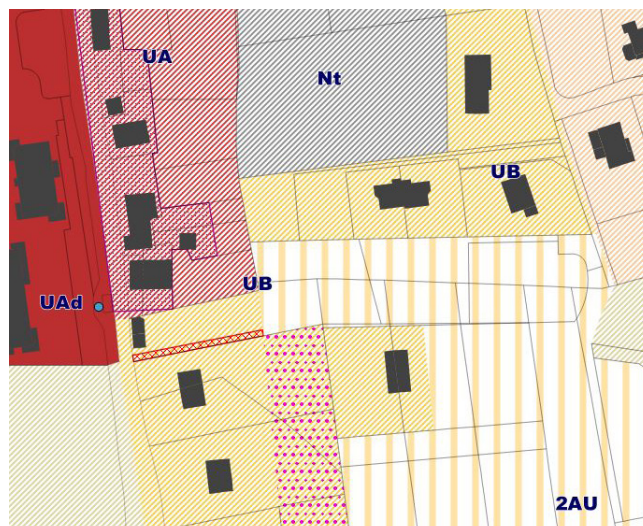
MOTIF N°10

Reclassement en zone UB de terrains déjà bâtis dans la partie sud du bourg de Lathuile

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



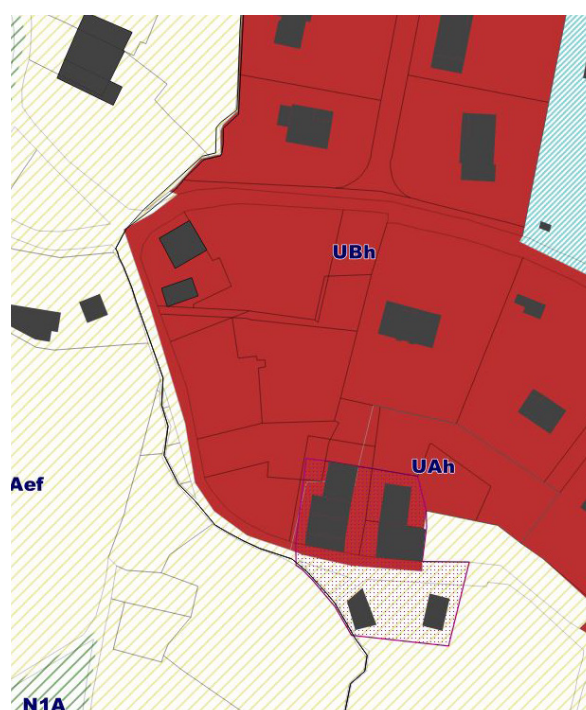
MOTIF N°11

Reclassement en zone UBh d'une zone 1AUbh au sein du secteur « Marceau-Dessus » (commune de Chevaline) et suppression de l'OAP

AVANT LA MODIFICATION



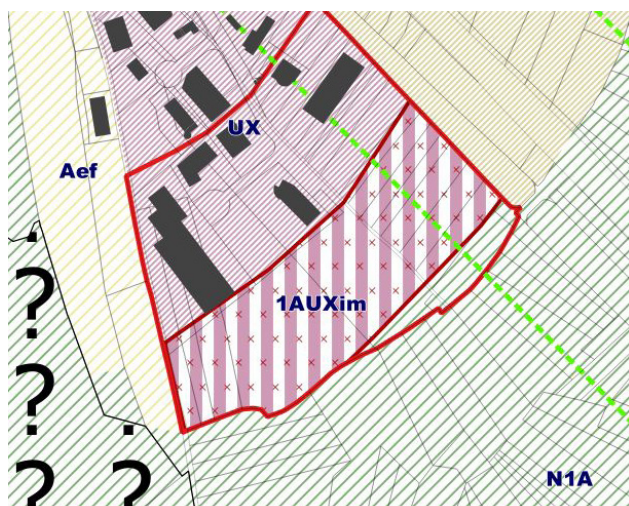
APRÈS LA MODIFICATION



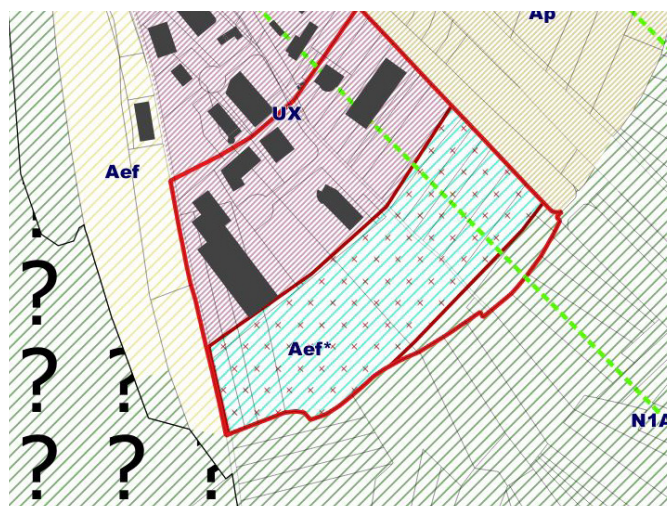
MOTIF N°12

Reclassement en secteur Aef de la frange sud de la zone d'activités des Vernays (commune de Doussard)
classée en zone 1AUXim*

AVANT LA MODIFICATION



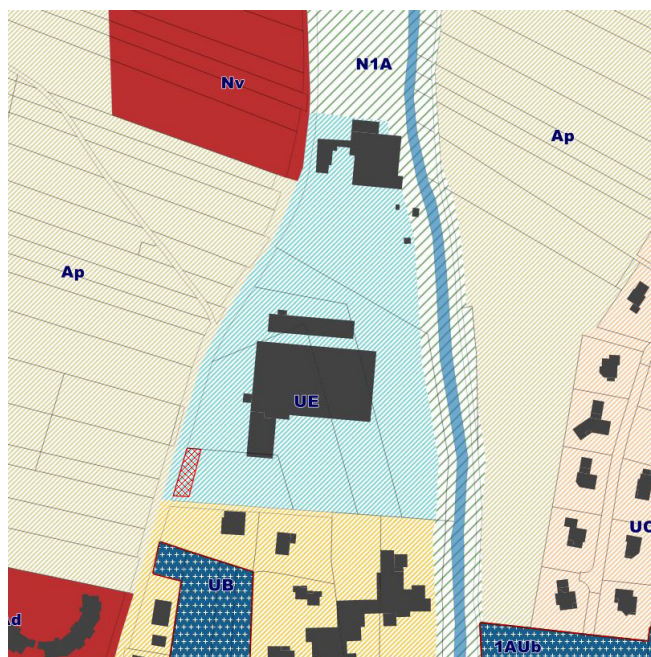
APRÈS LA MODIFICATION



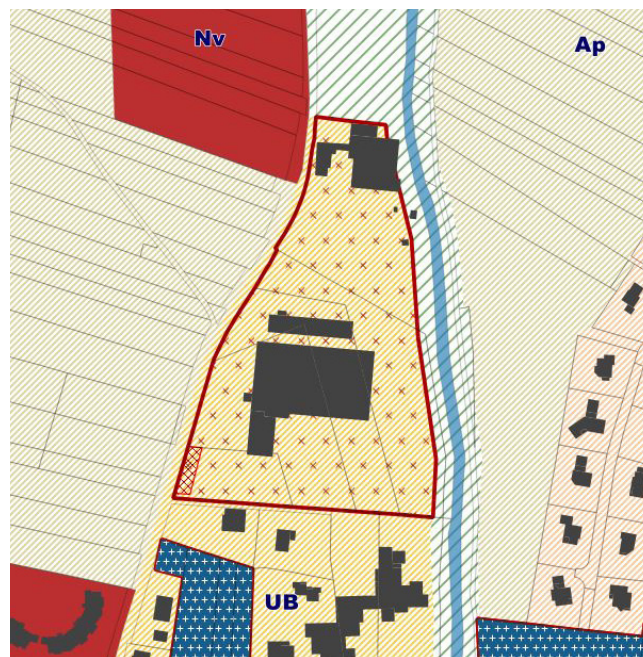
MOTIF N°16

*Reclassement en zone UB du secteur des Ouvas, situé en entrée de ville du bourg de Doussard, accompagné de
la création d'une OAP*

AVANT LA MODIFICATION



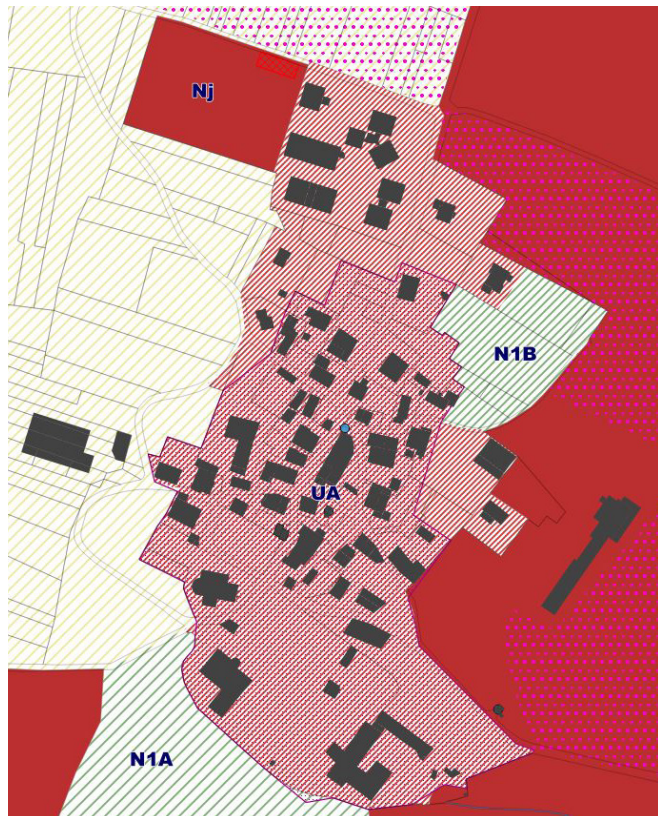
APRÈS LA MODIFICATION



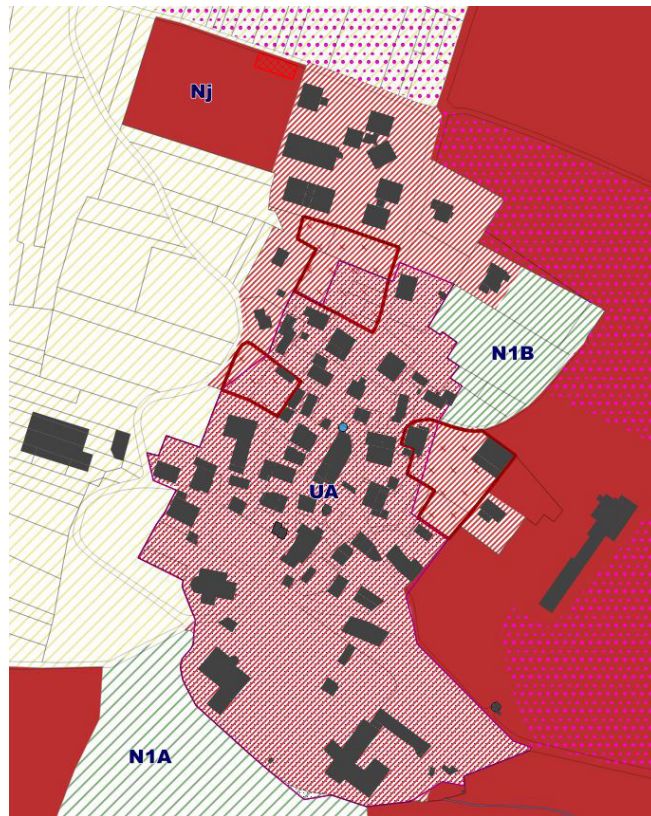
MOTIF N°17

Création de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation au sein du bourg historique de Giez

AVANT LA MODIFICATION



APRÈS LA MODIFICATION



RAPPEL DE LA LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONES URBAINES

	UA : Noyau historique de bourg
	UAa : Noyau historique de Faverges
	UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
	UAh : Noyau historique de village
	UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
	UApM : Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
	UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
	UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle des hameaux
	UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
	UCp : Périmètre de captage en zone urbaine
	UE : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
	UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

	1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
	1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
	1AUb : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
	1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
	1AUbh : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
	2AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à long terme
	1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
	1AUe* : zone d'urbanisation future à vocation touristique
	1AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
	1AUXi* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
	1AUXim : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation et soumis à étude environnementale
	2AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
	Secteur comportant une orientation d'aménagement thématique

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

	Ap : Zone agricole à enjeux écologiques et/ou paysagers forts
	Aef : Zone agricole à enjeux forts
	Aef* : secteur permettant d'accueillir des constructions et installations nécessaires à l'activité de maraîchage et autorisant des activités de loisirs et l'accueil du public, sans la réalisation d'infrastructure lourde
	Alp : Zone agricole d'alpage
	Apc : Périmètre de captage en espace agricole
	Ask : Zone agricole à destination de la pratique du ski
	Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
	Ar : secteur où sont implantés des commerces et pour lesquels une évolution est possible
	N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique...)
	N1B : Espace naturel d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extension bâtie limitée
	NI : Secteur naturel du lac d'Annecy
	Nhl : Secteur naturel de rivage

	Nca : Zone naturelle à destination de stockage des déchets
	Nca* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
	Nf : secteur autorisant des constructions et installations liées à l'exploitation forestière
	Ng : Zone naturelle liée à l'accueil touristique des grottes de Seythenex
	Nj : Secteur naturel pouvant accueillir les loisirs et accueil du public sans infrastructure lourde
	Nj* : Secteur naturel du golf de Giez
	Nj** : Secteur naturel du plan d'eau de Marlens
	Np : Secteur d'activité économique piscicole en zone naturelle
	Npc : Périmètre de captage en zone naturelle
	Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
	Ns : Domaine skiable
	Nt : Camping et parc résidentiel de loisir
	Nts : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski alpin
	Nts* : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski de fond
	Nv : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
	NXa : Zone d'activité spécialisée : carrière
	NXa* : Zone d'activité spécialisée : carrière à l'arrêt

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

	Cours d'eau
	Espace de bon fonctionnement des zones humides
	Zones humides
	Espace Boisé Classé
	Jardins et balcons paysagers protégés
	Batiments a préserver
	Noyau ancien a préserver
	Haies et alignements d'arbres protégés
	Patrimoine commun

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

	Secteur affecté par le bruit
	sentier a préserver

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

	Bande des 100m
	Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

	Lineaire commercial à préserver
	Mise à jour des constructions
	Emplacement reserve
	Périmètre de mixité sociale du logement
	Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
	Terrain inconstructible
	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global